

## Position de la Fédération Luxembourgeoise des Laboratoires d'Analyses Médicales (FLLAM) face au projet de réforme de l'assurance maladie

### Refus des mesures suivantes:

- Refus de toute baisse tarifaire autoritaire par voie législative sans respect du Code de la Sécurité Sociale
- Refus de la débudgétisation ambulatoire des laboratoires des hôpitaux
- Refus de la suppression du mécanisme régulateur entre adaptation de la lettre-clé et adaptation des coefficients de la nomenclature
- Refus des actes réservés pour le LNS – ex: analyses en anatomo-pathologie
- Refus de la mesure de limitation du remboursement à 12 analyses par ordonnance au seul secteur privé des laboratoires (*mesure appliquée depuis 2005, promesse d'abolition par le Ministre de la Santé en 2008 mais restée sans suite à ce jour*)
- Refus de l'introduction d'une participation de l'assuré via les prestataires de soins du secteur privé uniquement

### Proposition de mesures:

- Révision de la nomenclature des analyses par une commission paritaire pour intégrer les gains de productivité et les évolutions technologiques coûteuses
- Déploiement prioritaire du projet e-Santé vers un dossier médical national pour éviter les redondances de prescription
- Intégration de la FLLAM à l'Agence Nationale de l'Information Partagée (ANIP) correspondant à l'ex-GIE Healthnet incluant l'EHL, la CNS et l'AMMD
- Obligation de l'accréditation ISO15189 pour tous les laboratoires luxembourgeois (*secteur privé et secteur public*) à l'instar de la France. La norme ISO15189 apporte une preuve de qualité reconnue au niveau européen et constitue un outil de compétitivité pour les laboratoires luxembourgeois
- Utilisation par la CNS d'un expert neutre (*actuellement le consultant employé est issu du secteur hospitalier entraînant des conflits d'intérêts manifestes*)
- Adaptation de la forme d'exploitation: exercice en société via une révision de la loi du 16 juillet 1984 et transparence des bilans
- Introduction d'une comptabilité analytique dans les laboratoires hospitaliers pour connaître leur coût de fonctionnement réel (*actuellement les coûts sont estimés par la CNS*)
- Clarification des missions de chaque secteur:
  - Ambulatoire (*patient non hospitalisé*) = laboratoires privés
  - Stationnaire (*patient hospitalisé*) = laboratoires hospitaliers
- Restructuration des laboratoires hospitaliers: une plateforme nationale pour les analyses de routine et un laboratoire d'urgence par hôpital
- Mécanisme de participation de l'assuré à définir par la CNS sans utiliser le laboratoire comme intermédiaire pour recouvrir les sommes. Réflexions à mener sur l'opportunité de créer des assurances mutuelles complémentaires.
- Définition des missions du LNS: épidémiologie, hygiène, analyses non opposables à la CNS